



Règlement « Les randos des Couturières »

Edition 2024

Article 1

« Les randos des Couturières » est une manifestation sportive organisée par l'association « Martinvast Festivités », ouverte aux cyclistes sur route (vélo de route, VTC, ou vélo électrique) et aux marcheurs. La troisième édition aura lieu le **mercredi 1^{er} mai 2024**.

Les départs et arrivées se font dans le bourg de Martinvast (50690), place de Pourtalès.

Ces randonnées ne sont pas des compétitions et il ne sera tenu aucun compte des temps de parcours ou d'ordre à l'arrivée.

Chaque participant est conscient des conditions physiques requises et reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus pour l'épreuve choisie. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique.

Article 2

Plusieurs circuits cyclistes sont proposés, que chacun peut choisir en fonction de ses capacités physiques :

- un circuit d'environ 100 km, départ 7h30 ;
- un circuit d'environ 65 km, départ 8h30 ;
- un circuit d'environ 35 km, départ 9h15 ;
- un circuit de 13 ou 10 km appelé circuit famille, départ 10h00.

Pour les marcheurs, sont proposés :

- un circuit d'environ 14 km, départ 8h15 ;
- un circuit d'environ 8 km, départ 9h30.

Article 3 : inscriptions

Les participants aux différentes randos peuvent s'inscrire via le site internet de Martinvast Festivités : www.martinvast-festivites.org , rubrique Les Randos des Couturières jusqu'au 30 avril 18h00, ou sur place le jour de l'évènement à partir de 7h00.

Le fait de s'inscrire à cette randonnée implique, de la part de chaque participant, l'acceptation pleine et entière du présent règlement.



La participation des mineurs (âgés de moins de 18 ans) est soumise à l'accord parental. L'inscription d'une personne mineure ne peut être effectuée que par la personne exerçant l'autorité parentale. Ainsi, en inscrivant une personne mineure, vous attestez que vous êtes titulaire de l'autorité parentale pour cette personne et que vous acceptez qu'elle participe à l'épreuve pour laquelle vous l'inscrivez.

Pour participer, chacun devra porter à son poignet un bracelet à retirer au stand Inscriptions.

Article 4 : tarifs

Les randos cyclistes 100 km et 65 km, la rando pédestre 14 km (avec ravito sur le parcours) :
5 euros sur internet, 6 euros sur place.

Les randos cyclistes 35 km et Famille (13 ou 10 km), la rando pédestre 8 km :
3 euros sur internet, 4 euros sur place.

Gratuit pour les moins de 12 ans, quelle que soit la rando.

Article 5 : déroulement des randos cyclistes

A compter du mardi 30 avril à 12h00, un fichier GPX de chaque circuit sera mis à disposition sur le site internet de Martinvast Festivités : www.martinvast-festivites.org et un « road book » pour chaque circuit sera proposé au stand Inscriptions.

Les participants devront respecter strictement les règles du code de la route et se conformer aux consignes des organisateurs. En particulier (art R431-7 du code de la route) : les cyclistes *ne doivent pas rouler à plus de deux de front sur la chaussée. Ils doivent se mettre sur une seule file dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche.*

De plus, les groupes de cyclistes qui pourraient se former ne doivent pas dépasser dix unités et respecter un écart minimum entre eux, afin de faciliter les dépassements.

Le port d'un casque à coque rigide est obligatoire pour tout participant.

Pour la rando famille, chaque enfant doit être accompagné d'un adulte.



Article 6 : déroulement des randos pédestres

A compter du mardi 30 avril à 12h00, un fichier GPX de chaque circuit sera mis à disposition sur le site internet de Martinvast Festivités : www.martinvast-festivites.org et un « road book » pour chaque circuit sera proposé au stand Inscriptions.

Les participants devront respecter strictement les règles du code de la route (cf. articles R412-34 à R412-43) et se conformer aux consignes des organisateurs.

Pour la rando pédestre de 8 km, la portion du parcours empruntant le domaine privé du château de Beaurepaire sera encadrée avec notamment un animateur en tête du groupe et un serre-file à l'arrière du groupe. Il est impératif de rester sur le tracé défini et respecter l'environnement (interdiction formelle de cueillir des fleurs).

Article 7 : ravitaillement

Pour les randos cyclistes 100 km et 65 km et la rando pédestre de 14 km, un stand ravitaillement est aménagé sur les parcours.

Pour tous, un « apéro convivial » ou goûter est offert à l'arrivée, à partir de 11h15.

Article 8 : Photo/vidéo - droit à l'image

Le jour de l'évènement et les jours suivants, l'organisation publie sur ses supports de communication les photos et vidéos prises dans le bourg de Martinvast et sur les différents parcours.

Chaque participant cède ses droits à l'image et autorise l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les vidéos et photos réalisées par les médias et l'organisation.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, chaque inscrit dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Article 9 : renseignements

Pour plus d'informations, retrouvez-nous sur le site internet de Martinvast Festivités :

www.martinvast-festivites.org

Pour toute information complémentaire, vous pouvez :

- envoyer un message à martinvast-festivites@gmail.com ;
- ou téléphoner au 06 89 33 53 72 (André).